

Novembre
Décembre
2020
N°60

SOMMAIRE



Peinture réalisée par Mr. J. REYNAUD, offerte à La Commune

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

EDITORIAL

Page 2	Comptes rendus conseils municipaux
Page 3	Conseil communautaire PLUI
Page 4	Travaux voirie
Page 5	Chaufferie bois
Page 6	RD22A
Page 7	L'Automne
Page 8	Elagage Incivilités
	Entretien berges du Nan Métiers militaires
Page 9	Fibre optique/adressage Inauguration plaques Offre d'emploi
Page 10	Signalisation Le coin des professionnels
Page 11	AAPPMA Club des gorges du Nan Sou des écoles
Page 12	Etat civil Jeux Informations pratiques

« On regrette souvent d'avoir osé, mais toujours de ne pas avoir essayé »(Serge Lafrance)

Ce 15 Mars 2020, restera une date marquante, celle d'un premier tour des élections municipales, d'un premier mandat mais surtout la veille d'une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Notre mandat démarre dans des circonstances très particulières. En effet, le déconfinement du 11 Mai est encore très récent et la situation actuelle, avec les annonces gouvernementales du 28 octobre imposant un nouveau confinement, nous incitent à conserver toute la vigilance dans nos comportements individuels et collectifs.

Avec deux tiers de nouveaux élus, l'équipe a été fortement remaniée. Il a fallu assimiler le fonctionnement et les enjeux d'une commune.

Le mandat de conseiller municipal ne se limite pas uniquement à assister au conseil mensuel, il faut être constamment sur le terrain pour entendre les besoins et les attentes.

C'est avant tout un investissement personnel, dans des compétences et domaines propres à chacun.

Au fil des mois, je prends conscience de la responsabilité que nous avons vis à vis de la population, des activités et de l'avenir du village. Mais l'exercice n'est pas si simple : apprendre, étudier,

pour comprendre toutes les démarches.

Le fait de prendre part à différentes commissions de l'Intercommunalité et au sein du Parc du Vercors , avec qui nous sommes en étroite collaboration, peut aider en ce sens.

Les axes de travail ont été donnés, tout est en ordre de marche pour avancer.

Le chantier de la chaudière bois a été réceptionné, elle est déjà en fonctionnement.

L'aménagement du bourg avance, avec un premier phasage des travaux, ciblé sur la sécurisation de la traversée du village.

Le permis de construire du projet « Champon » a été déposé, et enfin, la continuité du travail sur l'E.N.S (Espace Naturel Sensible) prendra tout son sens avec l'apport de nombreux aménagements pour la sécurité, la valorisation du site et la gestion du tourisme.

Comme nous avons pu le remarquer cet été, notre village est très apprécié et visité, mais encore faut-il pouvoir accueillir, sensibiliser, protéger ces lieux.

Nous avons encore beaucoup de sujets à traiter, à discuter. Le but étant le même pour tous: faire évoluer le village. Le bilan est encore lointain, mais l'aventure s'annonce passionnante et enrichissante.

Julien Dolin, Conseiller Municipal

I/ Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Programme triennal de gros travaux de voirie 2021-2023(Délibération 2020/31)

Travaux d'entretien et de réparation des voies communales du programme triennal de voirie 2021-2023 à réaliser sur le territoire de la commune de Cognin-les-Gorges pour un montant total de travaux de 100 000€ HT sur 3 ans, subventionné à hauteur de 40 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le programme triennal de voirie 2021-2023 proposé et son plan de financement

II/ Achat parcelles cadastrées B 463 et une division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844

Dans le cadre de la succession Cret, il serait intéressant pour la collectivité d'acquérir cette parcelle et cette division parcellaire .

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention,

- Décide d'acquérir à 13 voix pour et 1 abstention, la parcelle B 463 de 1144 m² située à l'entrée sud du village au prix de 20€ le m² soit :22 880 €
- et à 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention la division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844 située en face de l'école au prix de 83,46 € m² soit :4 173 €
- et de prendre en charge les frais d'acte notarié d'un montant de 1724.37 € ainsi que les frais de géomètre d'un montant de 1296.00 €.

III/ Motion de soutien à la demande d'obtention d'une fréquence FM temporaire de Radio Sud Grésivaudan au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Créée en 2019, la web radio locale « Radio Sud Grésivaudan » est devenue en quelques mois un média de proximité reconnu.

Afin d'étendre son audience et de toucher un public plus large, Radio Sud Grésivaudan souhaite aujourd'hui faire une demande de fréquence FM temporaire auprès de l'antenne régionale du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Apporte son plein et entier soutien à Monsieur Frédéric Navarro, Président de Radio Sud Grésivaudan, dans sa démarche de Demande d'obtention d'une fréquence FM temporaire auprès de l'antenne régionale du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

I/ Traversée de village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les grandes lignes du projet d'aménagement de la traversée du village dont l'étude commencée sous le dernier mandat est arrivée au stade de l'avant-projet définitif.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée les priorités de ce projet :

- La sécurisation de la traversée de la RD1532, la sécurisation des déplacements confus des élèves et du public devant l'école et lors des sorties de classe et ramassage ou dépose du transport scolaire (car), la requalification des rues de la Trainière, du Pont et du 29 Janvier 1944.

Il demande à l'assemblée de décider si l'étude de ce projet doit continuer avec le maître d'œuvre actuel ou si le projet doit être complètement revu avec un nouveau maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de continuer le projet avec le même maître d'œuvre.
- de revoir le phasage des travaux et de faire en sorte que les projets de travaux s'ajustent à l'enveloppe financière préalablement définie.
- de prioriser une première tranche de travaux qui devra porter sur la sécurisation de toute la longueur de la traversée du village en englobant le carrefour St Joseph.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter le bureau d'études pour refaire un chiffrage et une proposition d'aménagement ciblée essentiellement sur la partie sécurité.

II/Présentation du projet d'aménagement du « Pré Champon »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement paysager et architectural proposé par le promoteur Novélia pour le pré Champon avant dépôt du permis de construire.

Les membres du conseil municipal acquiescent l'ensemble de la proposition en évoquant quelques points qui restent en suspens : point propre pour les déchets ménagers, éclairage...

III/Régularisation cadastrale au passage de la Vieille Eglise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la demande des nouveaux propriétaires de la Vieille Eglise d'agrandir leur passage par une cession de 2.5 m du chemin communal il a été constaté que le tracé du chemin et des parcelles était erroné sur le plan cadastral , il demande donc au conseil municipal de régulariser le tracé réel et de céder aux propriétaires riverains du passage les différentes parties accolées à leurs propriétés.

Le conseil municipal, à 11 voix pour et 4 abstentions, décide de régulariser le tracé réel du passage et de le céder aux propriétaires riverains.

Retour sur le conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020 :

Un des sujets majeurs de ce conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020 a été la présentation des enjeux du transfert ou non de la compétence Urbanisme de la commune à la communauté de communes, et par la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La loi ALUR, prévoit le transfert automatique du PLUI à l'échelon intercommunal au 1er janvier de l'année suivant chaque renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021.

L'expression d'une minorité de blocage interrompt le processus de transfert de la compétence PLU,

Les conditions de la minorité de blocage sont les suivantes:

- Au moins 25% des communes, représentant au moins 20% de la population (pour SMVIC : au moins 12 communes représentant 8 856 habitants),
- L'opposition d'une commune s'exprime à travers une délibération du conseil municipal dans les 3 mois précédant le transfert. Soit entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal de Cognin les Gorges va devoir donc se positionner d'ici la fin de l'année 2020. En novembre 2015, au regard du contexte intercommunal, du besoin de documents d'urbanisme opposable de qualité, de l'articulation inévitable entre le document d'urbanisme et le projet d'urbanisation du pré Champon, le Conseil Municipal précédent avait fait le choix d'élaborer un PLU communal. Ce PLU s'est terminé et est devenu opposable à toutes autorisations d'urbanisme au printemps de cette année 2020.

Ce lourd travail et cet investissement important (près de 100 000 €) ont permis à la commune :

- d'avoir un document d'urbanisme à jour ;
- de redéfinir le périmètre d'intervention des Bâtiments de France sur le territoire de la commune et de le rendre le plus adéquat aux réalités du terrain ;
- de rédiger des fiches patrimoine qui accompagnent les pétitionnaires dans des réhabilitations de bâtiments anciens de qualité ;
- d'écrire un Cahier de Recommandations et Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères qui a été la clé de voûte des négociations entre le promoteur et la commune pour la réalisation du projet urbain du pré Champon.

La commune de Cognin les Gorges est à jour pour ces documents d'urbanisme à l'heure actuelle. Si la

portée de sa réflexion se situe dans le strict cadre communal, elle n'a, à priori, pas besoin d'entrer dans une nouvelle construction de document d'urbanisme.

Les enjeux sont ici d'ordre intercommunaux. Peut-on évoluer collectivement, avoir un vrai projet de territoire et dans le même temps ne pas construire des documents d'urbanisme supra-communaux ?

L'essentiel des activités quotidiennes se déploie aujourd'hui au-delà des frontières communales (activités commerciales, récréatives, déplacements domicile-travail, parcours résidentiels,...)

Ainsi, planifier un projet intercommunal permet de :

- Gérer les besoins de manière plus complète
- Concilier les différents enjeux du territoire : accès au logement pour toutes les générations, mobilité, développement économique, agriculture, revitalisation des centres bourgs
- Valoriser la complémentarité des communes
- Optimiser l'espace foncier disponible

Dans le même temps, les communes sont en droit de s'interroger sur l'espace politique qui leur sera réservé dans ce nouveau dispositif. Ne sont-elles pas en train de perdre une des dernières compétences importantes? Comment pourront-elles, dans ce nouvel espace de réflexion, faire entendre la voix de la proximité primordiale sur certains sujets ? Comment sera pris en compte l'effort financier important de notre commune sur ce sujet au regard de ses capacités financières assez modestes ?

PLU ou PLU Intercommunal ? Pour faire pencher la balance du côté du PLUi qui apparaît comme incontournable face aux enjeux intercommunaux, les objectifs assignés et les modalités d'élaboration devront apporter des assurances aux communes sur :

- l'espace politique qui leur sera laissé,
- la gouvernance qui devra donner des assurances sur une construction collective et concertée de cet outil,
- la solidarité pour financer cet outil ambitieux
- l'équité qui devra faire en sorte qu'aucune commune ne se sente lésée par cette démarche.



Le conseil départemental de l'Isère aide les communes dans leur mission d'entretien des voiries communales.

Ces subventions se répartissent sur 3 ans et le montant des aides se porte à 40% du montant des travaux plafonnées à 100 000 €.

Le programme de voirie triennal 2017-2020 vient de s'achever par la réalisation de la tranche ferme.

A savoir, la réalisation d'une gare dans la montée de la Pouya sur la route de la Vorcière puis la reprise du carrefour entre la route de la Vorcière, le chemin du Puisseau et le chemin des Verneux.

La tranche conditionnelle concernant la route de Montchardon sera réalisée au printemps 2021, une fois que les différents propriétaires forestiers auront réalisé des coupes de bois dans ce secteur.

Une nouvelle demande de subvention s'inscrivant dans le programme de voirie 2021- 2023 a été déposée auprès des services du conseil départemental.

PASSAGE PUISEAU

Le passage du Puisseau situé sur la route des Cassières présentait des faiblesses d'ordre structurelles. En effet le linteau de pierre qui soutenait la structure avait cédé et réduisait ainsi le passage de l'eau, ce qui par temps de pluie aurait fini par obstruer le passage des flots.

Durant le mois d'Octobre l'entreprise MV Création de Serre-Nerpol a œuvré à la restauration de ce passage, et à la sécurisation des abords de cet ouvrage.

Le gros œuvre a été repris en partie aval de la route afin de remplacer l'ancien linteau en pierre.

La mise en place d'enrochements des deux côtés de la route ont permis de soutenir les talus et l'accotement de la voirie.

Enfin la reprise en enrobé de la surlargeur a permis une meilleure étanchéité de la structure soutenant l'ensemble de la voirie.

Le coût total de cette réalisation est de 4880 € HT soit 5856 € TTC.

Mise en sécurité du croisement entre la D1532 et la route de Montchardon par le Département de l'Isère

La sortie de la route de Montchardon sur la Départementale 1532 est identifiée comme dangereuse : manque de visibilité, vitesse peu adaptée. Des accrochages sans trop de gravité se sont déjà produits sur ce carrefour ; de nombreux usagers de ce croisement peuvent témoigner d'expériences où ils se sont sentis en danger. Le Département de l'Isère a le souci d'améliorer la sécurité le long de cette voie à fort trafic. Ces travaux que les riverains et usagers attendaient depuis de nombreuses années ont démarré.



Pour améliorer l'angle de visibilité à la sortie de Montchardon, la haie de la propriété Michallet va être arrachée afin d'ouvrir un angle de vue de plus de 150 mètres sur la gauche, là où les véhicules arrivent parfois très vite. La largeur de la chaussée va être réduite afin d'annoncer l'entrée en agglomération.

Un écran brise-vue va être placé en remplacement de la haie pour laisser sa tranquillité à l'espace de travail de la ferme Michallet et pour marquer visuellement l'entrée d'agglomération, le panneau du village sera alors placé à l'entrée de ce brise-vue.

Pour terminer cet aménagement, le Département va réaliser un trottoir pour les piétons entre le croisement de Montchardon et le Pont du Nan. Grâce à l'engagement du Département, la sécurité pour tous les types de déplacements va être bien améliorée sur ce secteur.



CHAUFFERIE BOIS

LE PROJET

Ça y est la chaudière à bois est terminée et opérationnelle depuis la mi-Septembre.

Ce chantier qui aura duré près de 3 mois est le fruit d'une mûre réflexion qui avait germé depuis un moment déjà au sein de la municipalité.

La chaudière du bâtiment Mairie/Ecoles menaçait de cesser ses fonctions après presque 30 années de service, alors que dans le même temps, celle de la salle des fêtes avait presque 15 ans. Remplacer ces deux vieilles chaudières à fioul fonctionnant avec des énergies fossiles de plus en plus coûteuses, par une chaufferie bois, s'est imposé comme une évidence.

La commune, avec l'aide du bureau d'étude A3-SEREBBA, ont recherché les solutions les plus simples et les plus économiques. La solution finalement choisie a été celle d'un élément préfabriqué, placé au plus proche des bâtiments à chauffer, d'où un réseau de chaleur court et très efficace.

Pour le financement de cet investissement qui s'élève à 262 820 euros, la commune s'est retournée vers les financeurs potentiels sur ce type de projet : la Région Auvergne-Rhône-Alpes a subventionné ce projet à hauteur de 97128 euros, le Département de l'Isère pour 88 962 euros, le reste à charge pour la commune étant de 76 730 euros.

La phase de consultation des entreprises a désigné pour :

- Le lot 1 (travaux de terrassement et gros œuvre) les entreprises Mandier TP et Arrigoni de Vinay pour un montant de 42 765 euros,
- Le lot 2 (chauffage) l'entreprise Glénat de Tullins-Fures pour un montant de 194 051 euros.
- Le lot 3 (bardage bois) à l'entreprise Tradi charpente de Châteauneuf-sur-Isère pour un montant de 12 153 euros.

LE CHANTIER

Le chantier a commencé à la mi-juin, malgré le contexte sanitaire particulier connu de tous, et sous l'œil vigilant du coordonnateur SPS, Yannick Charrier.

La première phase des travaux, a concerné les VRD et le gros œuvre : réalisation des fondations et de la plateforme et trémie de livraison en structure béton, enfouissement des réseaux de chaleur.



Les éléments préfabriqués et la chaudière sont arrivés le 15 juillet par convois exceptionnels. Une grue impressionnante de 75 tonnes a mis en place les deux éléments et la chaudière en une seule journée.



Les chauffagistes, alors à pied d'œuvre, ont relié tous les éléments techniques pour la mise en route de cette installation : finalisation de l'installation primaire (chaudière + ballons tampons) et reprise des deux sous stations secondaires (écoles/mairie et salle des fêtes/cantine).

Dans la sous-station école/mairie, la chaudière fioul de la salle des fêtes, plus récente, a été installée comme solution de secours en cas de dysfonctionnement.



Début septembre, les charpentiers ont habillé l'ensemble du bloc par un bardage à claire voie reprenant le modèle de nos séchoirs à noix.

La reprise des enrobés a finalisé le chantier.

Comme prévu la mise en service de la chaufferie s'est effectuée le 07 Octobre 2020 avant la période de froid. Bravo aux entreprises Mandier TP, Arrigoni, Glénat et Tradi charpente pour leur ponctualité et la qualité de leur travail.

FONCTIONNEMENT

Il fallait donc trouver un fournisseur qui puisse alimenter régulièrement cet équipement en matière première.

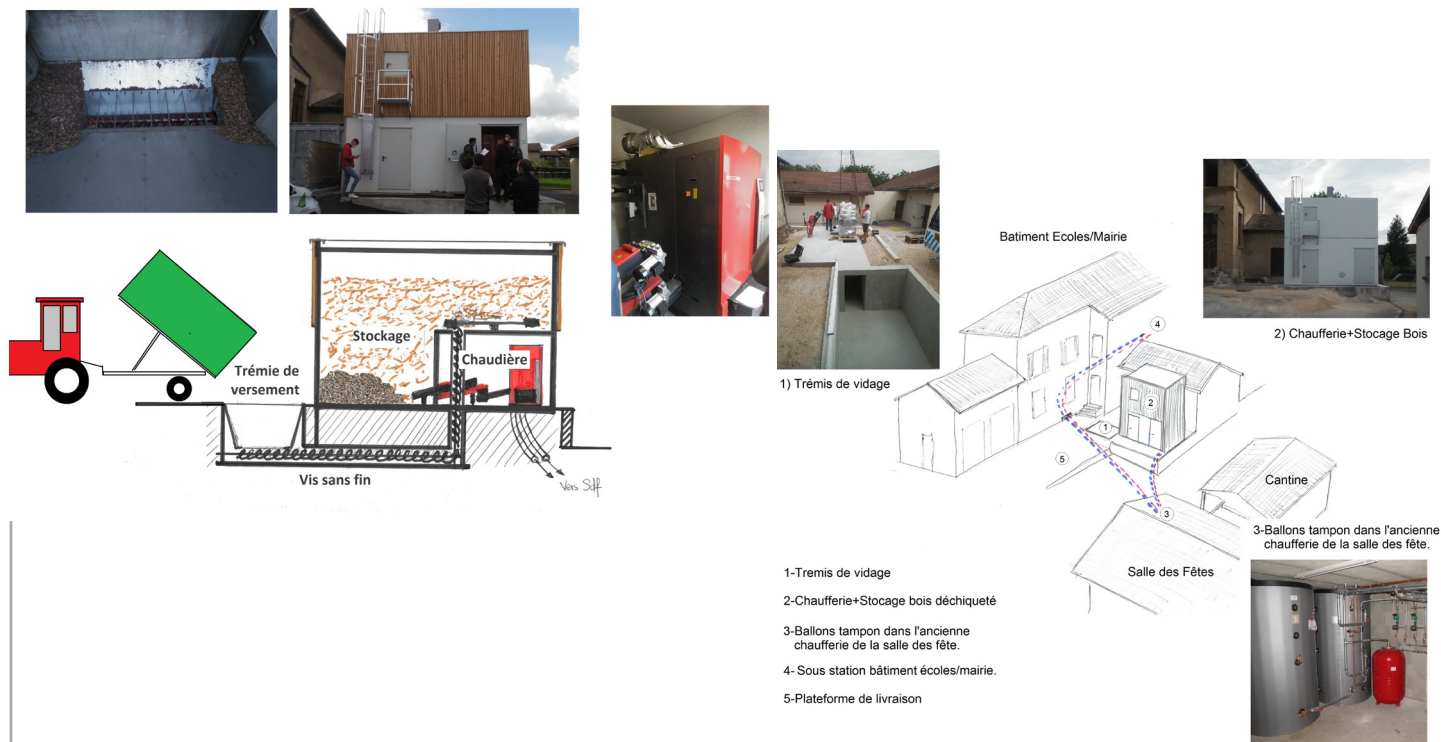
Le choix de la municipalité a privilégié les circuits courts et de la proximité en retenant l'offre du groupement local du Gaec de la matinière de Cognin et de l'EARL de la Ferme des Signaux à Têche qui propose un tarif d'approvisionnement de 19,5 euros HT/MAP* pour du recyclage de bois issu de noyer et 26,5 euros HT/MAP * pour de la plaquette forestière issue de feuillu.

La livraison se fait donc dans la trémie de vidage et une vis sans fin achemine les plaquettes vers un silo d'une capacité de 60m³, la chaudière s'auto-alimente en puisant dans la réserve.

* MAP: Mètre cube Apparent Plaquette

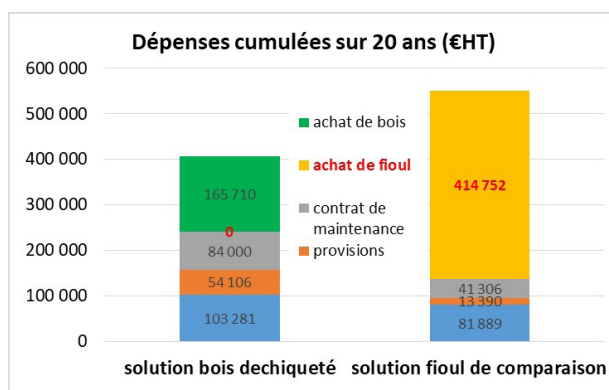
CHAUDIERE BOIS (SUITE)

De cette chaudière un premier réseau de chaleur achemine l'eau chaude vers deux ballons tampons situés dans l'ancienne chaufferie de la salle des fêtes. Ces deux ballons alimentent les deux réseaux secondaires : celui de la salle des fêtes/cantine qui ne nécessite pas de réseau et celui de l'école Mairie alimenté par un réseau qui ne va pas au-delà des 25 m. (Voir les schémas ci-joint)



Autres éléments chiffrés

Coûts de fonctionnement € HT /an	Solution bois déchiqueté	Solution fioul de comparaison
P1 achat de bois	4 680	
P1 achat de fioul		13 221
P2 contrat de maintenance	3 200	1 500
Coût annuel hors amortissement	7 880	14 721



Pour la solution bois, près de 80% des dépenses sont injectées sur le territoire contre seulement 45% pour la solution de référence !

L'impact environnemental est également fort : 54 tonnes de CO2 seront évitées chaque année soit l'équivalent de 36 voitures parcourant en moyenne 10 000km/an

ROUTE DEPARTEMENTALE 22A (Route de Chagneux)

**Extrait de l'Arrêté portant limitation de vitesse sur la RD22A
du PR 0+0700 au PR 0+0870 et du PR 1+0850 au PR 2+0050
(Traversées des hameaux du Port et du Couet, Cognin-les-Gorges)
située hors agglomération**

Article 2

Sur la RD22A du PR 0+0700 au PR 0+0870 et du PR 1+0850 au PR 2+0050 (Cognin-les-Gorges) située hors agglomération, la vitesse maximale autorisée des véhicules **est fixée à 50,00 km/h, dans les deux sens de circulation** (arrêté complet consultable en Mairie)

L'automne est arrivé en apportant avec lui ses bagages, pas toujours joyeux. Les jours raccourcissent et la nuit arrive plus tôt, surtout depuis le 25 octobre, où nous sommes passés à l'heure d'hiver. Ainsi vers 18 heures, il fait nuit dans le village ce qui rend l'ambiance bien morose. Les journées et surtout les nuits se sont rafraîchies, les habitants et habitantes les plus frileux ont fermé leurs fenêtres pour la nuit.

Les feuilles mortes tombent des arbres et donnent un travail supplémentaire à chacun. Bientôt viendront les brouillards matinaux qui donnent un air lugubre à notre vallée.

Mais l'automne a aussi ses bons côtés. La forêt du Vercors s'est habillée de couleurs. Le rouge côtoie le jaune et le orange et se mélangeant au vert, donnent un paysage flamboyant, notamment, lorsque le soleil se couche. L'automne est la période des champignons mais cette année n'aura pas été très prolifique, le temps sec de l'été n'ayant pas favorisé la pousse des ceps, pieds de mouton, trompettes de la mort etc..

C'est également la période des vendanges. Bon à Cognin il y a peu de vignes, mais rappelons nous, il n'y a pas si longtemps, dans nos champs poussaient des vignobles. Oui, vous êtes bien à Cognin les gorges et non à Cognin en Savoie connu pour son vin des Allobroges.

La polyculture était avant, la règle sur notre commune, avec notamment des vignes alors que les noyers poussaient principalement en bord de propriété. Maintenant nous pouvons parler de monoculture sur la commune voire la vallée. La culture de la noix s'est accrue à partir des années 60-70. Cette prolifération est particulièrement due au fait, que les fruits recueillis bénéficient (sous certaines conditions de l'appellation « Noix de Grenoble » qui a été une A.O.C. et maintenant une A.O.P. . Cette noix de Grenoble a une renommée mondiale.

Donc maintenant en novembre nous parlons de Franquette, Mayette et Parisienne qui ne sont pas trois sœurs venues en vacances mais bien des variétés de noix. Il est facile de les reconnaître, la Parisienne est un peu plus ronde que la Mayette, quant à la Franquette, elle est plus allongée et agressive avec son bout pointu.

Mais avant de déguster ce produit, que de travail pour les nuciculteurs qui allient aujourd'hui les méthodes les plus modernes au respect des traditions et de la nature. D'abord la plantation des arbres et leur entretien. Un noyer commence à produire vers l'âge de 8 ans, à 25 ans il atteint la pleine production et est productif jusqu'à 75 ans environ.

Bien sûr l'entretien de ces arbres nécessite un travail régulier tout au long de l'année.

Le moment important est la cueillette qui intervient en octobre. C'est la période où l'on voit circuler de drôles d'engins dont on croirait certains sortis du film « Mad Max ». Les vibreurs hydrauliques sont des tracteurs équipés d'un bras pince qui ceinture le tronc et par

un mouvement en va et vient le secoue. Les noix et les feuilles tombent.

Après cela il faut ramasser les fruits, il y a le râteau, la roulette (petit instrument ressemblant à une cage de hamster tenue au bout d'un manche. Le nec plus ultra est la ramasseuse de type « BOUCHER » qui permet de traiter de grandes surfaces rapidement. Mais quel est cet engin? En schématisant, c'est une grosse balayeuse qui ramasse tout et trie par soufflerie les feuilles mortes qui sont expulsées à l'extérieur et garde les noix dans un réceptacle. Quelle idée géniale !

Cet engin porte le nom de son inventeur, Louis Boucher ancien maire de Cognin les Gorges. Ce type d'engin est construit dans une entreprise locale à Beaulieu de l'autre côté de l'Isère. Les nuciculteurs de la Dordogne, autre grande région productrice de noix, viennent chercher et faire réparer leur « BOUCHER » à Beaulieu.

Après le ramassage, le séchage qui lui aussi a évolué. Avant elles étaient stockées dans des greniers avec des planchers à claires-voies, tout comme les balustrades. Ces greniers appelés séchoirs existent encore et font la particularité de notre beau village. Il en existe un, plus remarquable appelé « vieux séchoir » situé dans le quartier de la Tour. Il est classé monument historique.

Pour les grosses entreprises le séchage se fait par machines et le processus est accéléré.

Il nous reste maintenant à les déguster. Les noix coques, elles sont vendues dans leur coquille et donnent au consommateur le plaisir de casser la noix. En cerneaux, elles sont déjà sorties de leur coquille et sont commercialisées pour les pâtisseries ou la cuisine notamment. Cette opération se fait encore au cours de la « mondée ». On se retrouve autour d'une table on casse les noix, on raconte des histoires ou on chante et tout cela accompagné de vin ou de cidre, car parler donne soif.

Enfin le troisième produit est l'huile de noix, qui agrmente votre sauce de salade et qui est excellente pour la santé.

Et les coquilles ? Elles servent pour le chauffage, le paillage des plantations et le sablage des objets pour les décaper car les morceaux de coquilles sont particulièrement abrasifs.

La noix de Grenoble est souvent mise en avant dans les médias, que ce soit les journaux, les émissions radiophoniques ou les émissions télévisuelles. Souvent c'est Laurence Chavance de la ferme Michallet de Cognin-les-Gorges, qui représente comme ambassadrice, la noix de Grenoble. Récemment elle a participé à l'émission « Objectif Top chef » sur M6 pour présenter le produit.

Bien sûr, nous n'apprenons rien à beaucoup d'entre vous, mais les nouveaux arrivants dans la région et la commune découvriront certainement, au travers de cet article, la noix de Grenoble, de son origine dans la région à son arrivée dans notre assiette.

Bonne dégustation !

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

La végétation sommeille, cela va être la période des tailles et élagages des haies et arbres.

Il est rappelé, ici, que les riverains des voies communales et départementales ont obligation de maintenir, en permanence, les branches de leurs arbres au-delà de la limite de la voirie.

Rappel : La voirie est constituée de la chaussée goudronnée et d'une bande d'un mètre de chaque côté (bas-côté).

En conséquence, lors de la taille, il ne suffit pas de couper à l'aplomb de la chaussée mais bien au-delà du mètre du bas-côté afin d'anticiper la pousse de printemps.

Des voies communales bien dégagées permettent le passage aisé de tous les véhicules de fort volume dont nous avons tous besoin, régulièrement ou ponctuellement : les véhicules de sécurité, les camions de livraisons etc.

Également les arbres doivent être taillés et ne pas dépasser les limites de propriété des voisins ou des constructions et biens communaux.

Nous demandons donc aux différents propriétaires de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

Il est enfin rappelé, que l'article L2212-2-2 du CGCT prévoit que dans l'hypothèse, où après mise en demeure, sans résultat, le Maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L 2213-1. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Il est bien évident qu'il s'agit là d'une solution à laquelle personne ne souhaite arriver.

ENTRETIEN DES BERGES DU NAN

Suite à la neige du 15 novembre 2019 et au vent de fin décembre 2019, de nombreux arbres se sont abattus sur le lit de la rivière entre le Pont de la D1532 et le Pont de la D22 (Bassetière). En cas de fortes crues, ces arbres risquent d'obstruer l'écoulement de la rivière et de créer un risque d'embacles et d'inondation.

Aussi la commune demande aux propriétaires de berges de procéder à l'entretien des bordures de rivières. Elle confirmera cette demande par un courrier envoyé à chacun des propriétaires concernés.

Pour rappel, si le cours d'eau traverse une propriété privée, l'entretien en revient au propriétaire. Il en va de même si la rivière délimite deux propriétés (l'axe médiane du cours les départageant).

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son «entretien régulier» (article L. 215-14 du Code de l'environnement).

La commune est chargée de s'assurer que l'entretien est effectué. Elle peut, via courrier, mettre en demeure le propriétaire l'obligeant faire l'entretien sous délai.

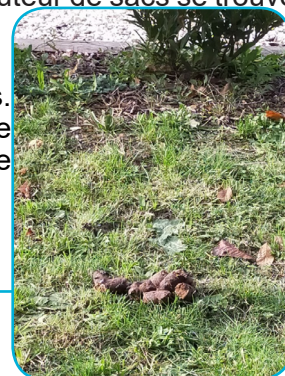
Si l'entretien n'est toujours pas exécuté, la commune pourra faire le nettoyage des berges et portera à charge du propriétaire les frais engagés. (article L. 215-16 du Code de l'environnement).

EXCREMENTS DES CHIENS

Malgré un rappel récent, il est regrettable de constater que des nuisances existent toujours.

La photo jointe qui a été prise récemment sur une zone herbeuse située dans le parc entre les jeux pour enfants et le bassin le démontre. C'est d'autant plus incompréhensible qu'un distributeur de sacs se trouve à moins de dix mètres.

Ce n'est pas le seul endroit victime de ces faits, hélas. Nous renouvelons donc notre demande aux propriétaires de chien, de les surveiller et de ramasser les excréments immédiatement.



INFORMATION SUR LES METIERS MILITAIRES

L'Armée est un des principaux employeurs en France et on y trouve une multitude de métiers différents. Si vous êtes intéressés, vous pourrez obtenir tous les renseignements que vous souhaitez au Centre de recrutement CIRFA, situé caserne de l'Alma, 10 rue Cornélie Gémond à Grenoble ou en consultant les sites web mentionnés ci-dessous.

Armées représentées :

Gendarmerie Nationale 04 76 76 22 30 et site web la.gendarmerierecrute.fr

Armée de l'air 04 76 76 22 30 et site web devenir-aviateur.fr

Armée de terre 04 76 76 22 30 et site web sengager.fr

Marine Nationale 04 76 76 22 30 et site web etremarin.fr

Dans le cadre du futur déploiement de la fibre optique (courant 2022), le Département de l'Isère demande aux communes de bien vérifier la bonne correspondance entre les numéros attribués avec votre local ou habitation.

Ce travail de numérotation métrique, de dénomination des voies et d'attribution de plaques par habitation a été effectué de manière remarquable sur la commune en 2005. Les mises à jour se sont superposées, sans qu'on procède à une vérification complète de leur ensemble.

Pour rappel, la mise à jour ou la réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. L'adressage concerne l'ensemble du périmètre communal y compris l'habitat dispersé ou isolé.

La création d'adresses normées se fait en deux étapes:

- la dénomination de l'ensemble des voies publiques ou privées (rues, chemins, impasses, places, routes...)
- la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, siège d'exploitation agricoles, sites publics, ...) et ce quel que soit leur état ou leur occupation.

Une adresse doit être unique, géo localisable et non ambiguë.

Pour le déploiement de la fibre, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet :

- en phase études d'identifier précisément les

logements à raccorder.

- en phase de commercialisation, d'identifier de manière certaine et automatique les locaux à raccorder.

Un local non reconnu dans les systèmes d'information des Fournisseurs d'accès Internet (FAI) ne pourra pas être raccorder. L'utilisateur non reconnu aura alors toutes les peines à contacter l'opérateur de son choix.

L'opération d'adressage est aussi utile au quotidien pour maintenir et améliorer :

- les services de livraison : assurer la bonne distribution du courrier et des colis.
- les secours : permettre l'accès aux soins et faciliter l'intervention rapide des secours.
- le développement des services à la personne.
- la mise à jour des données GPS.
- l'optimisation de divers services : collecte des déchets, services des impôts, liste électorale, opération de recensement...

Pour corriger les erreurs de cette base de données, nous serons obligés à la marge, de modifier quelques adresses (une petite dizaine sur la commune) Celles-ci comportent des erreurs de numérotations ou des attributions à une voirie non conforme. Un courrier vous sera alors adressé pour acter ce changement et pour pouvoir informer de ce changement tous vos interlocuteurs (EDF, Impôts, téléphonie, etc...)

INAUGURATION PLAQUES PATRIMONIALES



Le 19 septembre dernier, Monsieur le Maire et ses conseillers ont procédé à l'inauguration des plaques patrimoniales installées sur la commune de Cognin-les-Gorges. Ce projet a été mis en oeuvre en collaboration avec le Grand Séchoir de Vinay.

Cette inauguration s'est déroulée durant les Journées Européennes du Patrimoine. Les personnes présentes ont pu découvrir, lors d'une balade à travers les rues, les différents Cartels fraîchement installés ainsi que des panneaux éphémères, retraçant la vie du village mis en place spécialement pour ces journées.

Le pot de l'amitié a pu être échangé au centre du village, dans le respect des gestes barrières.

La commune de Cognin-les-Gorges remercie les personnes ayant fait le déplacement pour cette inauguration ainsi que pour les visites du village dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine menées par Geoffrey Girard, 3^{ème} adjoint.



OFFRE D'EMPLOI

Agent(e) technique polyvalent(e):

La commune de Cognin-les-Gorges recrute un(e) agent(e) des services techniques polyvalent(e). L'agent(e) sera amené(e) à effectuer des travaux de maintenance des bâtiments et à participer aux travaux d'entretien des espaces verts.

Profil demandé :

Titulaire du permis B
Compétence électrique souhaitée

Temps de travail :

Temps Partiel annualisé 17h30 hebdomadaire
Les conditions de la candidature et une fiche de poste détaillée seront mises en ligne sur le site web de la commune www.cognin-les-gorges.fr

SIGNALISATION

Il est envisagé de mettre en place sur la commune une signalisation générale sur laquelle figureront, l'école, la mairie, les parkings, notamment ceux pour les visiteurs des gorges, ou points remarquables de la commune.

Dans le même ordre d'idée une signalisation harmonisée et spécifique pour les professionnels peut être envisagée. (ci-dessous le type de panneaux pouvant être implantés)

Nous demandons donc aux commerçants, artisans, loueurs, intéressés de se faire connaître auprès de la mairie afin de discuter des modalités de mise en place.



LE COIN DES PROFESSIONNELS

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée
0476386136 ou 0610173103

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente
0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet
0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la tranière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

La tombola de Noël est reconduite cette année par les commerçants. Les grilles seront disponibles à l'épicerie et au Bachop's bar

AAPPMA

La bonne santé de la pêche.



Malgré les restrictions dues à la crise sanitaire, la pêche de Cognin-les-Gorges/Malleval en Vercors (AAPPMA Les Gorges du Nan) affiche une belle activité et un bilan flatteur. En effet, la vente des cartes de pêche a fortement évolué: de 65 cartes vendues en 2019, la société de pêche compte désormais 100 adhérents soit + 35 cartes. La pêche, à Cognin, fonctionne grâce à un bureau et des membres bénévoles répondant toujours présents, aux lâchers de truites Arc en ciel sur le parcours des lâchers, aux différentes corvées pour l'aménagement des berges du Nan, l'entretien des chemins des pêcheurs (utiles également aux randonneurs), à l'intérêt porté aux jeunes pêcheurs (36 permis promo moins de 12 ans) avec la création d'un atelier pêche nature (A.P.N) pour apprendre les différentes techniques de pêche (surtout "au toc" pour le Nan)

Beaucoup de réunions, AG, rencontres à l'actif du "staff" de l'association: des membres du bureau ont assisté à la réunion "bassin versant" Sud Grésivaudan et à l'AG de la Fédération Départementale à Pont de Claix où trois adhérents étaient à l'honneur...

L'AAPPMA a pu remercier tous ses bénévoles (et leur famille) lors d'une journée conviviale début août à la pisciculture d'Izeron avec pêche sur le parcours et repas mis en commun.

Si la 1^{ère} catégorie est fermée depuis début octobre (truites, salmonidés), il reste aux pêcheurs les étangs et lacs de 2^{ème} catégorie pour pouvoir pêcher d'autres poissons (carnassiers (brochets, sandres, black-bass), gardons,...) et ceci jusqu'au 31 décembre.

Pour cette année 2020, beaucoup d'animations, découvertes du milieu aquatique avec les enfants et les scolaires n'ont pas pu, malheureusement, avoir lieu.

L'AG de l'association n'a pu se tenir le 30 octobre (mesures sanitaires obligent) mais prochainement quelques changements au niveau du bureau et du C.A.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook: aappma les gorges du nan.

Le président: François Bith.

Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

CLUB DES GORGES DU NAN

Nous avons tenté de nous réunir au bar, vu les circonstances sanitaires actuelles, étant des personnes dites « fragiles » nous mettons le club en sommeil jusqu'à la fin de l'année.

Nous regrettons car quelques projets étaient en cours...

Nous souhaitons une bonne fin d'année à toutes et tous. Retrouvailles en 2021 !

Lucette Lemonsu, Présidente du club des Gorges

SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles propose de bénéficier des prix négociés pour l'achat de vos sapins, ci joint le tableau de tous les sapins disponibles, n'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations le 06.74.49.65.29 (livraisons le Samedi 5 Décembre matin ou le Lundi 7 Décembre après-midi.)

Vous contribuez à soutenir l'action du Sou qui est de financer tout ou partie des événements pédagogiques organisés par les enseignantes

NOM :

PRÉNOM :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune de réception de la commande :

Commande de Sapin : Remplir le document ci-dessous

Type sapin	Prix vente Sous des écoles	Nombre Sapin comman
Nordmann Container 60/80	25,00 €	
Nordmann Container 80/100	26,00 €	
Nordmann + surpot 100/125	31,00 €	
Nordmann + surpot 125/150	38,00 €	
Nordmann coupe 80/100	18,00 €	
Nordmann coupe 100/125	19,00 €	
Nordmann coupe 125/150	28,00 €	
Nordmann coupe 150/175	35,00 €	
Nordmann coupe 175/200	42,00 €	
Nordmann coupe 200/250	55,00 €	
Nordmann coupe 250/300	78,00 €	
Epicéa Excelsa Container 60/80	15,00 €	
Epicéa Excelsa Container 80/100	19,00 €	
Epicéa Excelsa Container 100/125	22,00 €	
Epicéa Excelsa Container 125/150	24,00 €	
Epicéa Excelsa Container 150/175	31,00 €	
Epicéa Excelsa coupe 100/150	13,00 €	
Epicéa Excelsa coupe 150/200	19,00 €	
Epicéa Excelsa coupe 200/250	27,00 €	
Epicéa Excelsa coupe 80/100	11,00 €	
Buche D50	3,00 €	

ETAT CIVIL

MARIAGES



Le 19 septembre 2020 **Guillaume Ruelle et Manon Cardoso**, Saint Ismier
Le 10 octobre 2020 **Mahdy Makhtoufi et Mélanie Thiebaut**, Grenoble

Ange GIRARD né le 04 octobre 2020, fils de Geoffrey et Lizzie GIRARD, Place de la Fontaine

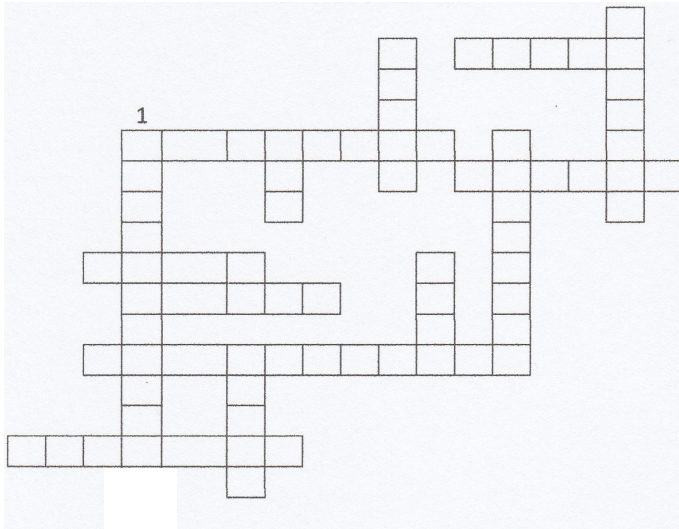


NAISSANCES

Lilian GRANNEC né le 13 septembre 2020, Place de l'église

JEUX

Solution dans le prochain numéro



Définitions

- Vallée du bas
Notre premier chef-lieu
Elevage arboricole local
Monument à signes
Il y en a un autre en Savoie
Elles y sèchent
Moitié
Dedans
Outil de partage peu équitable
Habitant
Elle coule en bas
Plus grand chef-lieu
Il coule d'en haut
Culture d'avant
Colorant extrait d'écorces
Riche en oméga

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Ouverture le 11 août 2020

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Geoffrey GIRARD,

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

*Ne pas jeter sur la voie
publique
Tirage à 270 exemplaires.*

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra **en janvier 2021**.
Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 Janvier 2021